



MARCHE PUBLIC DE FOURNITURE

Procédure Adaptée
(Article 28 du Code des Marchés Publics)

Acquisition d'un fourgon utilitaire neuf

Pouvoir Adjudicateur : SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LOIRE EN LAYON

Représentant du pouvoir adjudicateur : Monsieur le Président

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
(C.C.T.P)

Date de publication de l'avis d'appel public à la concurrence : mercredi 8 janvier 2014

Date limite de remise des offres : jeudi 30 janvier 2014 à 12h00

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION - DISPOSITIONS GENERALES

1.1. - Objet du marché

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières concerne l'acquisition d'un fourgon utilitaire.

1.2. - Généralités

Ce fourgon sera utilisé pour assurer le transport de matériel de son et d'images nécessaires pour les spectacles programmés dans le cadre de « Villages en Scènes ».

Le véhicule devra satisfaire aux exigences du Code de la Route et aux conditions imposées par la réglementation française en vigueur. Il sera notamment conforme aux normes définies par le ministère des transports et applicables au jour de la livraison, ainsi qu'à toutes les normes françaises et européennes en vigueur.

1.3. - Variantes-Options

Les variantes et options ne sont pas autorisées.

1.4. – Reprise de véhicule

Sans objet

ARTICLE 2 – DESCRIPTIF DU VEHICULE

- Nature du véhicule : fourgon utilitaire
- Longueur utile minimale : 4.10 m
Hauteur utile minimale : 1.90 m
PTAC : 3,5 tonnes
PTRA : 5,5 tonnes
- Aménagement : kit complet bois intérieur
- Motorisation :
 - 125 CV minimum
 - diesel
- Garantie
2 ans pièces et main d'œuvre, et déplacements.
- Divers
Une attestation toute particulière sera portée à la hauteur de chargement, à la maniabilité du véhicule .

ARTICLE 3 – SPECIFICATIONS TECHNIQUES DU VEHICULE

3.1. – Documentation technique

L'offre doit être accompagnée d'une fiche technique précise (type, motorisation, équipements, performances, éléments de sécurité, consommation, émission de CO2, etc...) .

Faute de production de ce document, le prestataire se verra attribué la note minimum lors de l'analyse des offres (critère n°2).

3.2. – Manuel d'utilisation

Le titulaire s'engage à fournir toute la documentation rédigée en langue française nécessaire à son utilisation, et un fonctionnement correct du matériel livré et à son entretien courant. Il s'engage à fournir les éventuels rectificatifs sans supplément de prix.

3.3. – Etat des fournitures livrées

Le matériel livré devra être conforme aux prescriptions du présent document, aux normes du service des Mines, à la législation du Code de la Route, et aux normes techniques régissant des différents corps de métier ayant eu à intervenir, soit dans la fabrication, soit dans la mise en œuvre des différentes pièces constitutives.

Outre les caractéristiques générales telles qu'elles figurent sur les fiches techniques des constructeurs et les aménagements complémentaires précisés dans le présent document, le matériel devra être livré au Maître d'ouvrage avec le certificat d'immatriculation, les plaques minéralogiques, les notices descriptives et d'entretien du véhicule, les certificats de conformité carrosserie et CE.

ARTICLE 4 – DELAIS ET CONDITIONS DE LIVRAISON

4.1. – Délai de livraison

Le délai de livraison du matériel devra être impérativement indiqué à l'Acte d'Engagement. Ce délai sera contractuel.

4.2. – Conditions de livraison

Le matériel doit être livré à l'adresse qui sera remplie par le candidat dans le RC (page 4)

Prise de rendez-vous auprès de M. Luc CHOHN, tel : 06-85-02-04-27 au minimum 48 heures avant la date de livraison.

ARTICLE 5 – RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements techniques complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront adresser une demande à :

M. Luc CHOHN
Tel : 06 85 02 04 27
Courriel : luc@layon.org

ARTICLE 6 – ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Lu et accepté par le fournisseur.

A

Le

(cachet de l'entreprise, signature, nom et qualité du signataire).